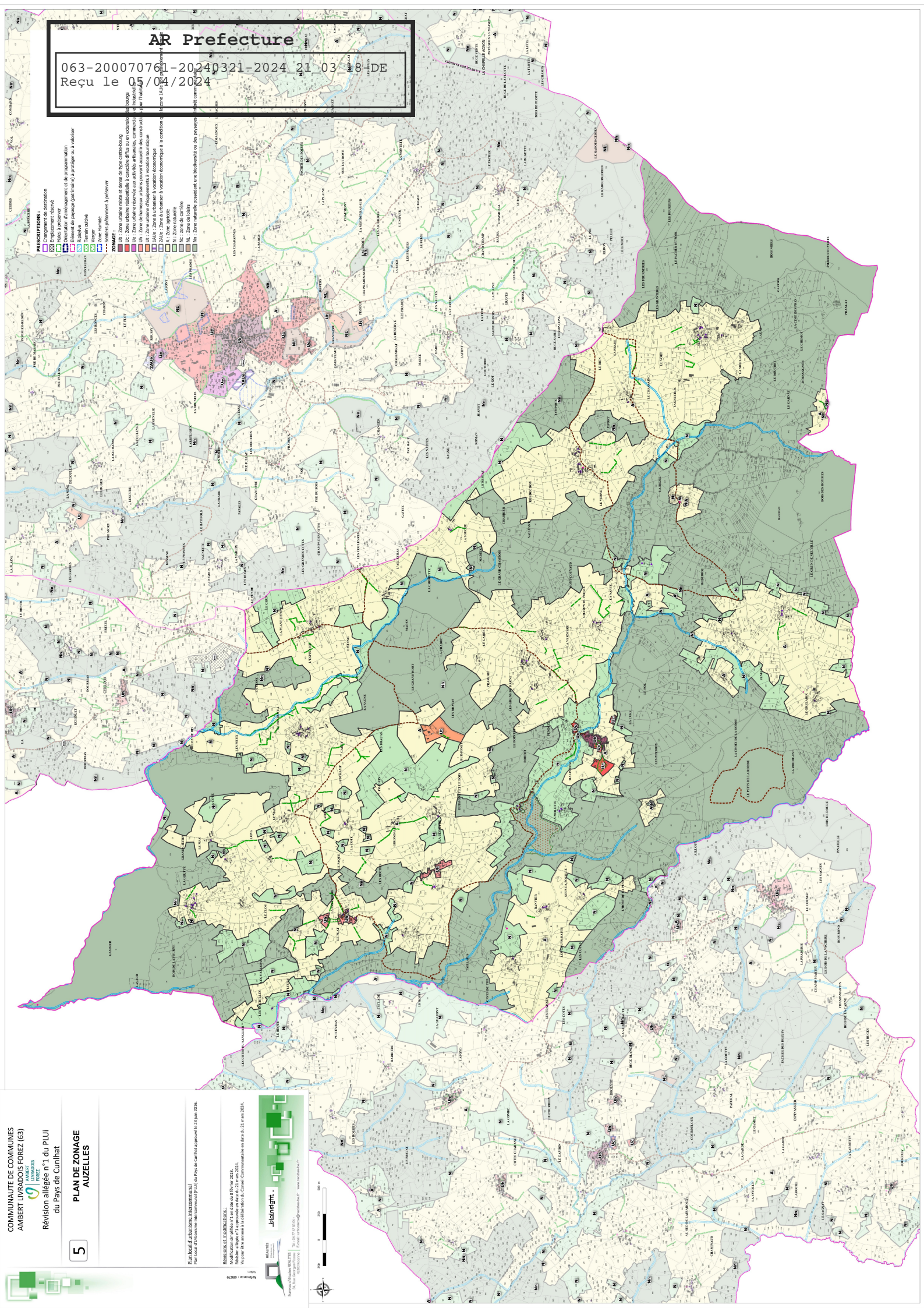


AR Prefecture

063-200070761-20240321-2024_21_03_18 DE
Reçu le 04/04/2024

- DESCRIPTIONS :**
- Emplacement réservé
 - Zone à préserver
 - Éléments de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
 - Régulière
 - Terrain cultivé
 - Zone bâtie
 - Sentes affectées à préserver
- ZONAGE :**
- US : Zone urbaine médiane et dense de type centre-bourg
 - UL : Zone urbaine résidentielle à caractère différé ou en extension de bourg
 - Ua : Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et professionnelles
 - Ua1 : Zone de transition urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et professionnelles
 - Ua2 : Zone à urbaniser à vocation économique
 - A : Zone agricole
 - AS : Zone de loisirs
 - NS : Zone de service
 - IN : Zone inapte pour un logement ou des parcs paysagers de caractère remarquable



Étude local d'urbanisme intercommunale
Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) du Pays de Cunhat approuvé le 21 juin 2016

Revisions et modifications :
Revisions allégées n°1 et n°2 de février 2024
Revisions allégées n°3 et n°4 de mai 2024
Voie pour être annexée à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2024

Jeanstingit
Bureau d'urbanisme (AUZELLES)
10, rue de la République
43000 Aubert-Livradois
Tél : 04 77 27 02 00
Email : urbanisme@jeanstingit.com
www.jeanstingit.com

